

Actualités Coronavirus AFRIQUE DU SUD au 25 mars

Note CA CAA de zone

Le premier cas a été détecté le 5 mars, et nous sommes à 709 cas de coronavirus (0 mort heureusement) détectés le 25 mars.

Le Président Ramaphosa a donc annoncé des mesures restrictives le dimanche 15 mars, précisées au fur et à mesure :

- Interdiction d'entrée sur le territoire des étrangers venant de pays à haut risque (France, Espagne, Italie, Royaume-Uni, Allemagne, Chine, Espagne, Etats-Unis, Iran)
- Les sud-africains venant de ces pays peuvent rentrer mais sont mis en quatorzaine
- Interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes
- Fermeture des écoles et universités sur tout le territoire
- Conseil de limiter les déplacements en Afrique du Sud
- Pas plus de 50 couverts dans les restaurants, distances de sécurité

Au vu de l'évolution du nombre de cas, le Président Ramaphosa a annoncé une nouvelle série de mesures à partir du jeudi 26 mars minuit :

- Confinement généralisé de la population, interdiction de sortir sauf pour acheter des biens alimentaires ou nécessités médicales ou enterrement. Ventes d'alcool interdites.
- Les liaisons aériennes internes et externes, les transports individuels interurbains sont suspendus
- Les transports collectifs (bus et trains) sont suspendus

Seuls sont autorisés à fonctionner les fournitures et services essentiels : hôpitaux, médecins, énergie, biens alimentaires, transports de marchandises de première nécessité. Les autres activités économiques sont suspendues.

L'armée et la police sont chargées de l'application. Des "check point" militaires sont mis en place.

Restrictions aux frontières : Le principe devient l'interdiction de circulation des hommes et marchandises. Aussi bien sur le territoire, qu'aux frontières maritimes et terrestres. Seuls sont autorisés les transports internes ou externes de biens essentiels, selon des listes fixées par le gouvernement (biens alimentaires, charbon, pétrole, matériel médical...). Le reste est interdit.

Circulation des marchandises (import-export) : Seuls sont autorisés les transports maritimes de biens essentiels. A priori cela revient à interdire les arrivées de nouveaux ports conteneurs transportant des biens diversifiés, et non uniquement alimentaire ou médicaux.

Problématiques spécifiques à certaines filières : Les filières agricoles seront touchées de deux manières :

- La baisse du marché intérieur des produits frais en raison du confinement de la population et de la fermeture des points de vente informels
- La baisse des exportations en raison des difficultés à prévoir sur les ports (moins d'arrivées, donc moins de départs de containers)

Mesures transversales de soutien à l'économie : Le gouvernement a annoncé des mesures de soutien au chômage partiel avec le renforcement du fonds d'indemnisation des salariés. En raison du confinement, il a aussi annoncé une hausse du budget des aides sociales de façon à aider les

travailleurs informels qui seront sans revenus. Il a aussi annoncé la mise en place de mesures d'aide alimentaire.

Mesures spécifiques au secteur agricole et agroalimentaire : Pas de mesures spécifiques.

Mesures concernant le secteur de la pêche : Pas de mesures spécifiques.

Mesures éventuelles de soutien aux fournitures de l'industrie agroalimentaire (emballages, masques, énergie... mais aussi gestion des déchets...) : Pas de mesures spécifiques.

Mesures de gestion de la main-d'oeuvre (prêt de personnel, formation...) : Pas de mesures spécifiques.